

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

**Séance du 27 avril 2026**

**Délibération n°2026/069**

**Objet : Affectation du résultat 2024 – Régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'assainissement collectif**

<b>Nombre de membres</b> 46			L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 17h00, <b>Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.</b>  <b>Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.</b>  <b>Le quorum est atteint.</b>
En exercice	Présents	Votants	
46	36	42	
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>	
42	-	-	
<p><b>Présents</b> : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélemy – COSTA Angèle – GENUINI Benjamin – GIOCANTI Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.</p> <p><b>Absents représentés</b> : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – COLOMBANI Laurent a donné procuration à MATTEI Joseph – COSTA Jean-Luc a donné procuration à RAFFO Marie – ESCOBAR-SANTINI Alexandra a donné procuration à GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine a donné procuration à BASTIANI Angèle – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.</p> <p><b>Absents</b> : ANTONELLI Jean-Toussaint – FERRANDI Paul-Vincent – MARTELLI Camille – PINAUD Jean-Michel.</p>			
Convocation envoyée le : 14/04/2026 Et affichée le : 14/04/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 11/05/2026	

**VU** l'avis du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'eau potable – Acqua Publica Balanina en date du 27 avril 2026,

Le Conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025 de la Régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'eau potable constatant les soldes d'exécution en fonctionnement et en investissement apparaissent comme suit :

Il est proposé d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

<b>AFFECTATION DE RÉSULTAT au 1068 ....</b>	<b>0,00 €</b>
<b>REPORT DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>-160 853,14 €</b>

**Le Conseil Communautaire,**

**CONSTATE** Par 42 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le</b>	
<b>a. Résultat estimé de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-373 980,72
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0,00
<b>c. Résultats antérieurs reportés</b>	213 127,58
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>-160 853,14</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	455 317,79
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	-615 892,91
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>160 575,12</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>0,00</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>0,00</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>-160 853,14</b>

Fait à L'Île-Rousse, le 27 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance  
Joseph SAULI



Le Président,  
Lionel MORTINI

